

# REPORT DES RÉSULTATS DU MOUVEMENT INTER ACADÉMIQUES DU 3 AU 9 MARS ! UNE PREMIÈRE !

Depuis 3 ans maintenant, le ministère ne soumet plus ses décisions sur les mutations aux organisations syndicales. En appliquant la loi de la Transformation de la fonction publique de la manière la plus stricte possible, le ministère de l'Éducation nationale ne fait qu'entraver le droit à mutation. Depuis 3 ans que les commissions paritaires ne se réunissent plus, les dysfonctionnements se succèdent et l'opacité devient la règle. Depuis 3 ans, le ministère ne fait que déshumaniser ces opérations, laissant les personnels seuls face à des plateformes numériques comme « colibris » qui génèrent stress et incompréhension chez les personnels.

Le ministère vient d'annoncer qu'il reporte, pour des raisons de « contraintes d'organisation », la parution des résultats des mutations inter académiques de presque une semaine. Ainsi, il laisse les personnels dans l'attente jusqu'au 9 mars au lieu du 3 mars initialement prévu. Pour les participants, la date du 3 mars est inscrite depuis des semaines dans leur calendrier. La réponse aux demandes de mutation est primordiale dans la vie professionnelle et personnelle, les enjeux peuvent être énormes. Ce décalage est un nouveau signe de mépris des personnels. C'est aussi la conséquence directe des suppressions de postes dans les services administratifs ( plus de 10 000 en dix ans) et de la volonté de destruction de la fonction publique d'État et de son statut.

Alors que la presse enchaîne les articles pour remettre en cause le barème des mutations, (L'obs : « faut-il recruter les enseignants autrement ? », le Télégramme : « Ces profs prêts à tout pour rentrer en Bretagne »), alors qu'Emmanuel Macron ose annoncer qu'il envisage de supprimer le CAPES, alors les postes à profil dont le recrutement est laissé aux chefs d'établissement se multiplient, le ministère ne met pas en œuvre les moyens nécessaires pour respecter le calendrier qu'il fixe. Le ministère ne cache même plus sa volonté de dégrader à tous les niveaux le fonctionnement des mutations pour les remettre en cause. Le SNFOLC réaffirme son attachement au statut, au barème garant de l'égalité de traitement des candidats et du respect des droits de chacun.

Actuellement, les personnels font entendre leur colère dans les départements suite à l'annonce des DHG entraînant des hausses d'effectifs, des suppressions de postes, des conditions de travail et des moyens d'enseignement dégradés. Les résultats des mutations inter académiques pourraient encore amplifier la colère des personnels. En effet, les 440 suppressions de postes maintenues

par Blanquer pour la rentrée prochaine (après les 1800 de l'an dernier) risquent à nouveau d'entraîner une hausse des barres d'entrées dans les académies, sans compter les postes bloqués par la réforme de la mastérisation et les heures supplémentaires en lieu et place des postes.

Le SNFOLC exige la création de postes statutaires nécessaires et le retour de l'examen des barèmes et des tableaux de mutations par les organisations syndicales élues dans les commissions paritaires pour rétablir le droit à mutation pour tous.

Une première, OUI, ces dates décalées, mais aussi un basculement vers le non droit, le recrutement local et une autonomie de plus en plus grande. Un basculement pour désespérer les futurs enseignants, PsyEN et CPE d'entrer dans la Fonction publique d'État.

Les ministres l'ont dit, le 15 février, supprimons le CAPES, alors pour eux rien de plus normal d'entraver le droit à mutation !

Mais Blanquer serait bien inspiré de prendre en compte le NON à sa politique exprimée le 13 janvier dans une grève majoritaire, il serait bien inspiré aussi de tenir compte du vent de révolte contre les DHG qui suppriment par centaines des postes et donc des possibilités de muter.

Les mutations ne sont pas un sujet anodin. C'est l'avenir de milliers de personnels qui est en jeu. Aussi le SNFOLC appelle les personnels à se réunir, à décider des initiatives à prendre pour obtenir satisfaction.

**Le SNFOLC avec sa fédération, la FNEC FP-FO s'adresse au ministère : le droit à mutation doit être respecté tout comme le calendrier prévu.**

**Un préavis de grève couvre toutes les initiatives.**

